

Département de Lot-et-Garonne

Commune de BON-ENCONTRE

ARRETE

du 19 SEPTEMBRE 2019

- Extrait du registre -

VENTE AU DEBALLAGE

Occupation du Domaine Public (devant l'école primaire Georges Brassens :
Passage Stravinsky)

Association APE de Bon-Encontre

Nous, Maire de la Commune de Bon-Encontre

Vu le Code des Collectivités Territoriales en son article 2213.6

Vu la déclaration préalable reçue de Madame Pauline
DELESCLUSE, Présidente de l'Association APE de Bon-Encontre,
conformément à l'arrêté ministériel du 9 Janvier 2009,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Madame Pauline DELESCLUSE, Présidente de l'Association des
Parents d'Elèves (APE) de Bon-Encontre est autorisée à procéder à une vente
de gâteaux et boissons chaudes.

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera devant l'école primaire Georges
Brassens (Passage Stravinsky) le **vendredi 20 décembre 2019, de 16 h 00 à
18 h 30.**

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le
Brigadier Chef de Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police, sont
chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont
copie sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence
de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Lot et Garonne.

Fait à Bon-Encontre, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,
P. TREY D'OUSTEAU**

**Pour copie conforme,
Le Maire,**

